



Service de l'interaction citoyenne
Participation publique

Mandaté : Conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/ Colline Parlementaire		No de dossier : R.C.A.1V.Q. 402
<p>1 Date, événement et lieu</p> <p>Demande d'opinion <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Consultation écrite LAU <input type="checkbox"/></p> <p>Tenue le 14 septembre 2020, en visioconférence, et ce, en lien avec les mesures sanitaires en vigueur dues à la Covid-19.</p>	<p>2 Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3 Objet</p> <p>Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11033Mb et 11103Mb aux fins de sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.C.A.1V.Q. 402 (Amérique-Française et 165 Grande Allée Est, quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire, district Cap-aux-Diamants)</p>
<p>4 Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : Mmes Farrah Bérubé et Francine Rivard ainsi que messieurs Mathieu Laroche Casavant, Gilles Gaumond et Alain Samson</p> <p>Membres absents : Mmes Renée Lamoureux et Nicole Podeur ainsi que M. Pierre Baillargeon</p> <p>Membre sans droit de vote : M. Jean Rousseau, conseiller du district municipal du Cap-aux-Diamants</p> <p>Personne-ressource : M. Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, Gestion du territoire</p> <p>Animation et préparation du rapport : Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne</p>		
<p>5 Informations présentées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> et la Politique de consultation publique de la Ville de Québec. • Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique écrite. • Fiche synthèse présentant le projet de modification règlementaire. • Les enjeux du dossier ont été précisés par M. Jean Rousseau, conseiller municipal. 		

6 Recommandation du mandaté

Au terme des discussions, M. Gilles Gaumont, administrateur, a proposé de scinder le vote en deux volets et ainsi de créer une troisième option le permettant. Cette proposition a reçu l'appui de Mme Farrah Bérubé, administratrice. Les autres administrateurs du conseil de quartier ont accepté cette proposition.

Ainsi, il y aura un vote spécifique pour la zone touchant la rue de l'Amérique française et un autre pour la zone touchant le 165 Grande Allée Est.

Résultat du vote pour la zone touchant la rue de l'Amérique Française :

4 personnes ont voté en faveur de la modification de zonage;
1 personne a voté contre la modification de zonage.

Résultat du vote pour la zone touchant le 165 Grande Allée Est :

5 personnes ont voté en faveur de la modification de zonage.

7 Options soumises au vote

8 Description des options

Option	Nombre de votes
A.	0
B.	0
C.	5
Abstention	0
Total	5

Option A – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande

Option B – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification *Règlements modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11033Mb et 11103Mb aux fins de sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour la colline Parlementaire, R.C.A. 1V.Q. 402* (quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire, district Cap-aux-Diamants)

Option C – Il a été proposé et appuyé d'ajouter une troisième option afin de procéder à un vote séparé quant aux deux secteurs mentionnés dans le dossier.

Les résultats de ses votes apparaissent dans la partie Recommandation du mandaté.

9 Questions et commentaires du conseil d'administration

La rencontre étant présentée en visioconférence ouverte au public, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier ont bien voulu offrir une période de commentaires et de questions pour les personnes qui assistent à la rencontre.

Dix-neuf personnes assistent à la rencontre.

Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

Les questions et commentaires émis par les membres du conseil d'administration sont :

DOSSIER DE LA RUE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

- Un administrateur demande si la modification de zonage proposée va venir influencer la hauteur d'un éventuel projet de construction qui viendrait remplacer l'église Saint-Cœur-de-Marie.

Réponse de M. Emmanuel Bel : La zone où est l'église n'est pas concernée. La hauteur permise dans cette zone est de 26 mètres. De plus, cette zone vise uniquement le site de l'église.

L'administrateur demande s'il est prévu d'abaisser la hauteur de la zone où est l'église à la même hauteur qui est proposée dans le projet de modification de zonage, et ce, afin d'amalgamer la hauteur avec celle des bâtiments se trouvant sur la rue de l'Amérique française.

Réponse de M. Emmanuel Bel : Il n'est pas prévu dans les plans d'abaisser la hauteur de 26 mètres dans la zone où est située l'église.

L'administrateur mentionne qu'il ne comprend pas les raisons pour abaisser la hauteur des bâtiments.

Commentaire de M. Emmanuel Bel : La raison principale est que la hauteur proposée dans la proposition de modification est semblable et est en cohérence avec la hauteur des bâtiments que l'on retrouve dans la zone visée.

L'administrateur appréhende un éventuel abaissement de la hauteur prévue dans la zone où est située l'église, ce qui nuirait possiblement à la construction d'un projet sur ce site. Il considère que trop d'années se sont passées dans cette saga et qu'il est temps de faire quelque chose.

- Une administratrice s'interroge sur les raisons qui motivent la proposition d'abaisser la hauteur des bâtiments dans la zone.

Réponse de M. Emmanuel Bel : Il y a présentement de la pression de promoteurs pour construire dans cette zone. La Ville veut limiter la hauteur des bâtiments à construire pour être en concordance avec les bâtiments existants.

DOSSIER DU 165 GRANDE ALLÉE EST

- Un administrateur demande quel type de restaurant est prévu dans le bâtiment.

Réponse de M. Emmanuel Bel : il est prévu d'installer un restaurant de type « café ». Toutefois, d'autres types de restaurants pourraient s'y installer une fois que la modification de zonage sera en vigueur.

Il demande si ce type de restaurant pourrait causer des nuisances aux résidents.

Réponse de M. Emmanuel Bel : Non. Le type de restaurant qui est prévu n'amène pas de nuisance.

Au terme des discussions, M. Gilles Gaumond, administrateur, a proposé de scinder le vote en deux volets et ainsi de créer une troisième option le permettant. Cette proposition a reçu l'appui de Mme Farrah Bérubé, administratrice. Les autres administrateurs du conseil de quartier ont accepté cette proposition.

Ainsi, il y aura un vote spécifique pour la zone touchant la rue de l'Amérique française et un autre pour la zone touchant le 165 Grande Allée Est.

Résultat du vote pour la zone touchant la rue de l'Amérique Française :

4 personnes ont voté en faveur de la modification de zonage;
1 personne a voté contre la modification de zonage.

Résultat du vote pour la zone touchant le 165 Grande Allée Est :

5 personnes ont voté en faveur de la modification de zonage.

10 Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Approuvé par :



Alain Samson
Président
Conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-
Blanc/Colline Parlementaire
17 Septembre 2020

Préparé par :



Denis Bergeron
Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne
16 septembre 2020